RESTAURATION DE LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE AU BÉNIN

LE CES EN FAIT UNE PRÉOCCUPATION

Séance de travail des membres de la Commission du développement rural et de l'environnement sur le site de traitement de déchets CREVAD-BETHESDA de Pahou

Au Bénin, la chefferie traditionnelle présente, depuis plusieurs années, un tableau sombre qui n'honore guère nos traditions, encore moins notre pays. On assiste, dans certaines régions, à une multiplicité de titres de chefs traditionnels, à une confusion et un amalgame au niveau de la différenciation et de la hiérarchisation des titres, à un bouleversement des valeurs reconnues traditionnellement à cette catégorie de personnages et à la banalisation de la fonction de chefs traditionnels.

Par Igor Cécilio de SOUZA
Assistant des Affaires Sociales et de l'Education

C'est fort du constat de cet amalgame flagrant que le Conseil Economique et Social s'est autosaisi de la question. Le sujet retenu par les Conseillers s'intitule: « La chefferie traditionnelle au Bénin : état des lieux et perspectives ». L'objectif de cette étude est de contribuer à la revalorisation de la fonction de chefferie traditionnelle afin de lui permettre d'assumer un rôle prépondérant dans la gouvernance politique et sociale, aux côtés du pouvoir étatique. Elle a été menée suivant une démarche méthodologique claire qui a consisté, dans un premier temps, à effectuer des visites sur le terrain pour échanger avec certains acteurs de la chefferie traditionnelle. Ces visites se sont successivement déroulées dans les palais royaux de Porto-Novo, Kétou, Abomey, Savalou, Djougou, Nikki, Savè et Allada. La seconde étape est relative à l'audition des personnes ressources identifiées qui, à travers leur communication, ont permis aux Conseillers d'avoir une vision plus large du sujet. Il s'agit d'un sociologue, d'un historien, d'un juriste, du Conseiller spécial de l'Empereur de Nikki et d'un représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique. De cette étude, il ressort qu'avant la colonisation, la royauté était une institution bien définie correspondant à un territoire centralisé et hiérarchiquement ordonné sur lequel le Roi avait pleine autorité. Chefs de village et chefs de culte lui étaient subordonnés et devaient lui rendre des comptes. Le Roi appartenait généralement à la noblesse locale et était, par essence, célèbre ; c'est autour de lui que se constituaient la communauté et les groupes sociaux. Il était le gardien des traditions, des moeurs et coutumes à travers la protection et la valorisation

du patrimoine cultuel et culturel. Avec l'avènement de la

Le Conseiller Benoît SAKOU, porteparole de la Commission, s'adressant au Roi de Nikki

démocratie, la royauté se trouve fortement affectée par les crises souvent liées à des intérêts et aux successions. Dans certaines régions encore, les Rois ne sont plus choisis selon les règles instituées depuis les ancêtres. Les règles de succession établies à travers des générations sont déformées, pour la circonstance, afin de justifier des positions particulières minant l'harmonie indispensable au sein des chefferies traditionnelles. Cette situation est souvent source de contestations et de frustrations dans le rang de certains princes et exacerbe leurs mécontentements. Elle donne lieu à des crises qui engendrent la naissance d'un second roi sans royaume. On assiste donc à une inflation des royaumes et des Rois, et

Le Conseiller Benoît SAKOU, porteparole de la Commission, s'adressant au Roi de Nikki

comme corollaire, à l'exercice de l'autorité comme une aventure des individus parfois dénudés de toute origine noble. De plus, les rois et chefs traditionnels, jadis entretenus et protégés par la société toute entière, sont aujourd'hui abandonnés à la misère et à la pauvreté alors que leurs pairs des pays voisins, notamment le Nigéria, sont entretenus aux frais de l'Etat et commis à de hautes fonctions administratives et judiciaires. Cette précarité dans laquelle vivent nos Rois les expose fortement aux diktats des politiciens à qui ils s'allient parfois en prenant partie,

Photo des membres de la délégation du CES avec le Roi de Nikki

en allant jusqu'à donner des consignes de vote en faveur d'un parti. Alors que le Roi devrait rester au-dessus de la mêlée, le parti-pris affecte son autorité et contribue à la banalisation de sa fonction. La situation de la royauté aujourd'hui n'est donc pas reluisante. C'est pourquoi, après avoir évoqué son cadre juridique et institutionnel, une analyse a été faite pour ressortir ses forces et faiblesses ainsi que ses opportunités et menaces. Ce qui a permis aux Conseillers de préconiser le vote d'une loi portant statut de la chefferie traditionnelle au Bénin, en application des dispositions de l'article 151 alinéa 1er de la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 modifiant et complétant la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin. Cette loi envisagée doit, de manière claire, définir les critères d'identification d'un chef traditionnel et procéder à la hiérarchisation de la chefferie traditionnelle. De même, les attributions des chefferies traditionnelles doivent être distinctes de celles des collectivités territoriales décentralisées. Elle devra également prévoir une subvention périodique respectant la hiérarchisation afin d'alléger leurs difficultés financières et y intégrer les frais de fontionnement des palais royaux. L'étude a proposé la création d'une chambre nationale consultative des rois et chefs traditionnels avec les organes la composant à qui seront assignées des missions républicaines et des textes pour

Le Roi de Nikki, Sa Majesté Sinaboko SAÏ NAYINAN III

leur application. Aussi, faudra-t-il éviter d'ingérer la politique dans les questions de royauté et surtout, procéder à l'amendement et au vote du Code de la Chefferie traditionnelle qui est sur la table des députés depuis 2012. Enfin, des recommandations ont été formulées, aussi bien à l'endroit des acteurs de la chefferie traditionnelle qu'en direction des autorités politico-administratives.